

TRAVAILLEURS  
EN ÉDUCATION  
DU SCFP

# LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE



**BULLETIN  
DES  
MEMBRES**  
Le 6 avril 2020

## LES TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DU SCFP PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19

Pendant cette crise, l'objectif principal du CSCSO et du SCFP est de préserver les emplois des travailleurs de l'éducation de manière qu'ils puissent apporter leur contribution aux Ontariens qui ont besoin de services publics.

Nous avons pondéré les meilleures façons de protéger nos membres, leurs emplois et le public qui a besoin de nous pour fournir ces services.

Nous estimons que les groupes ci-dessous, dirigés par des représentants du CSCSO et collaborant avec le ministère de l'Éducation, sont notre meilleure chance pour que les travailleurs de l'éducation restent pertinents et au travail tout au long de la fermeture des écoles.

Nous invitons les présidents des sections locales à communiquer avec les représentants du CSCSO ci-dessous pour partager et recevoir des idées et des informations :

- Concierge/préposé à l'entretien (Mike Galipeau, Alex Groulx)
- Ressources d'apprentissage (Dave Geoux, Nora Shaughnessy)
- Soutien pédagogique (Liz Harrison, Keith Levere)
- Comité de redéploiement (Jennifer Eckert, Liz James)

Chers travailleurs de l'éducation du SCFP,

Bien avant que le ministre de l'Éducation ne prolonge la fermeture des écoles de l'Ontario jusqu'en mai, le SCFP et le CSCSO cherchaient des moyens de veiller à ce que nos membres soient impliqués dans les efforts du gouvernement pour maintenir la continuité de l'apprentissage. Nous voulons éviter les mises à pied et la sous-traitance et garder nos membres au travail pour fournir les services dont les Ontariens ont besoin.

C'est pourquoi le CSCSO a été le moteur principal des téléconférences qui ont désormais lieu deux à trois fois par semaine avec des fonctionnaires du ministère de l'Éducation. À notre demande, le ministère a publié la note de service SB02, qui donne des directives claires sur le maintien de l'emploi et la rémunération des membres. Nous avons mis sur pied trois groupes de travail (voir encadré, à gauche) pour trouver des manières de mettre les fonctions et les principales compétences des travailleurs de l'éducation au diapason de la nouvelle réalité qu'est la pandémie de COVID-19.

Le ministère de l'Éducation nous a fait savoir que les membres ne peuvent s'attendre à continuer d'être payés sans travailler. Nous avons tous été ébranlés par le licenciement de 14 000 travailleurs de l'éducation en Alberta. Nous ne voulons pas que cela se produise ici. Dans les semaines et les mois à venir, nous veillerons à ce que les travailleurs de l'éducation du SCFP soient perçus et reconnus comme étant collaboratifs, flexibles et prêts à se dépasser pour soutenir leurs communautés en ces temps extraordinaires.

En toute solidarité,

Laura Walton, présidente du CSCSO

## Sujets d'actualité

Les informations suivantes ont été communiquées aux présidents des sections locales et intéresseront tous les membres des conseils scolaires.

- **Avantages sociaux** : au moment de la rédaction du présent bulletin, le financement des avantages sociaux n'a pas changé de sorte que nous pouvons nous attendre à ce qu'ils se poursuivent jusqu'à la fin de l'année de prestations, soit le 31 août. L'employeur n'a aucune raison de modifier le financement pour le moment et tout porte à croire que les avantages des membres continueront jusqu'à la fin de l'été.

Les comités exécutif devraient contacter les responsables des ressources humaines et du bien-être de leur conseil scolaire pour déterminer quel programme d'aide aux employés (PAE) est en place et s'il s'étend aux membres licenciés.

- **Redéploiement** : le ministère de l'Éducation a fait part de ses préoccupations quant à la pénurie de personnel dans d'autres secteurs, alors que la plupart des travailleurs de l'éducation du SCFP sont payés pour rester chez eux. Nous avons constaté que des redéploiements ont déjà eu lieu, la main-d'œuvre étant réorientée en réponse à la crise. C'est ce qui s'est produit dans les municipalités de l'Ontario et chez les travailleurs de l'éducation en Colombie-Britannique.

Pour répondre aux préoccupations des travailleurs et évaluer pleinement le concept, le CSCSO a établi un Comité ad hoc interne de redéploiement dirigé par Jennifer Eckert et Liz James. Elles sont présentement en communication avec les présidents des sections locales pour obtenir des informations.

- **Considérations juridiques en ce qui a trait au redéploiement** : pour exiger un redéploiement de nos membres vers des lieux de travail d'autres secteurs, par exemple, les hôpitaux, le gouvernement provincial doit adopter des règlements qui suspendent les dispositions des conventions collectives. Nous n'avons pas entendu dire que telle était leur intention. Cependant, la situation partout au pays change chaque jour et cela reste une possibilité. Si le gouvernement adopte ce genre de réglementation, nous la fournirons aux membres dès que possible, accompagnée d'une explication de sa signification.
- **Groupes de travail** : le ministère avait mis en place un groupe de travail avec les syndicats d'enseignants. Le SCFP a donc proposé des groupes de travail similaires pour les travailleurs de l'éducation. Nous travaillons maintenant avec la FEESO, la FEEO, l'OCEW et l'EWAO dans le cadre des groupes de travail de réponse à la COVID-19 suivants :
  - Concierge/préposé à l'entretien, couvrant les travaux de gardiennage, d'entretien et de métiers. Mike Galipeau et Alex Groulx sont les représentants du CSCSO-SCFP.

- Ressources d'apprentissage, couvrant le travail informatique, de bureau et de bibliothèque. Dave Geroux et Nora Shaughnessy sont les représentants du CSCSO-SCFP.
- Soutien pédagogique, axé sur les A.-E., les ÉPEA, les instructeurs, les CYW, le soutien en matière de santé mentale et le travail des travailleurs sociaux. Liz Harrison et Keith Levere sont les représentants du CSCSO-SCFP.

Bien que ces groupes n'englobent pas toutes nos classifications d'emplois, leurs représentants travailleront en étroite collaboration avec les groupes de référence de classification du CSCSO et les présidents des sections locales aideront à déterminer ce qui est nécessaire et ce qui est possible.

- **Accommodement** : nous maintiendrons toujours que nos membres doivent être accommodés. Mais, à la lumière de la crise actuelle, nous pourrions nous retrouver dans une situation où cela n'est pas possible, car trouver un travail adapté pourrait s'avérer impossible dans certains cas. Si un membre a besoin de mesures d'accommodement et que son employeur ne coopère pas, les sections locales doivent consulter leur représentant syndical national du SCFP et déterminer avec lui si quelque chose peut être fait. Chaque cas d'accommodement est basé sur des faits et des circonstances particuliers et il faudra donc procéder à une évaluation individuelle.
- **Santé et sécurité** : le SCFP national a travaillé avec diligence pour fournir des renseignements actualisés sur la santé et la sécurité concernant la crise actuelle. Il y a beaucoup de bonnes informations sur [scfp.ca](http://scfp.ca). Il est évident que certains secteurs présentent un risque plus important pour les travailleurs que d'autres. Si le personnel des conseils scolaires est redéployé dans l'un de ces secteurs, son risque d'exposition augmentera. Même si les membres des conseils scolaires ne sont pas redéployés, il existe toujours des risques d'exposition pour ceux qui sont censés se présenter au travail. **Ces membres doivent être munis d'un EPI approprié.** Nous voudrions également nous assurer que l'employeur a un plan en place pour répondre à toute préoccupation en matière de santé et de sécurité.
- **Lettre d'entente** : nous avons tenté de négocier une LE avec le CACS et la Couronne qui garantirait que tout le personnel permanent soit rémunéré pendant toute la durée de la fermeture, aussi longue soit-elle. Malheureusement, cela n'intéresse nullement ni le CACS, ni la Couronne. On nous a signifié que la situation est trop fluide et qu'ils ne peuvent nous fournir aucune garantie écrite que les membres du SCFP continueront à être payés pendant toute la durée de la fermeture des écoles.
- **Négociation** : même si ce n'est pas le moment idéal pour poursuivre les négociations et qu'il faille le faire par vidéoconférence ou téléconférence, cela peut se faire. Dans la mesure du possible, les négociations locales devraient se poursuivre en ce qui concerne les sections locales qui n'ont pas encore conclu de convention collective. Au moins un conseil scolaire de la RGT a laissé entendre que le Conseil des associations de

conseillers scolaires (CACS) lui avait conseillé de suspendre la négociation locale. Mais, le SCFP s'est adressé directement à la source et a appris qu'aucune des associations de conseillers scolaires n'avait donné cette directive aux conseils scolaires.

- **Arbitrages et griefs** : certains arbitrages peuvent se poursuivre, même si nous constatons un recul de la part des avocats de l'employeur, en particulier lorsque les affaires en sont au stade des interrogatoires des témoins. Il appartiendra en grande partie aux arbitres de décider s'il convient de procéder par vidéoconférence et certains d'entre eux insistent instamment pour ce faire. De même, les sections locales sont encouragées à respecter les délais prévus dans leurs conventions collectives en ce qui concerne les griefs et de tenir des réunions à cet égard par téléconférence lorsque cela est possible.
- **Utilisation des bâtiments des conseils scolaires** : le ministère de l'Éducation a laissé entendre que d'autres secteurs pourraient avoir besoin de nos services et de nos espaces, soit ceux des soins de santé, des services de garde d'enfants et les groupes communautaires. En tant que membres du SCFP, nous soutenons cette utilisation des édifices publics pour pourvoir aux besoins des collectivités. Mais, le CSCSO et le ministère sont clairs : même si nos lieux de travail sont réaménagés, tout nettoyage doit être effectué par les travailleurs de l'éducation du SCFP. Cela peut signifier qu'une formation et que du personnel supplémentaire ainsi qu'un EPI et des produits de nettoyage appropriés doivent être mis à disposition.

Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour répondre à ces exigences extraordinaires, nous courons le risque de voir notre travail confié à des fournisseurs privés qui envahiront nos locaux pour effectuer notre travail. Nous devons collectivement nous opposer à cette possibilité.

- **Aide au revenu** : vous trouverez de nombreuses informations utiles sur le site Web du SCFP national, notamment des renseignements sur l'assurance-emploi et sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Il est mis à jour régulièrement. Pour en savoir plus, consultez <https://scfp.ca/le-soutien-du-revenu-des-travailleurs-pendant-la-pandemie-de-coronavirus> et <https://scfp.ca/la-prestation-canadienne-durgence-questions-et-reponses>.

MU:gb  
sep491